

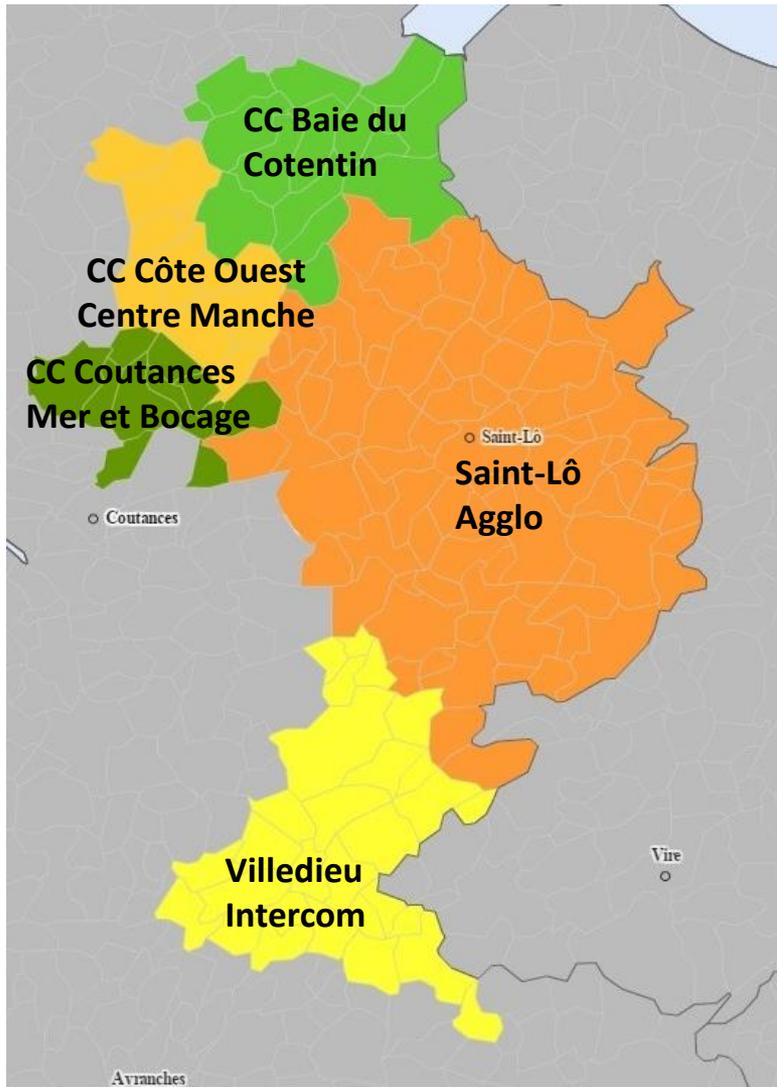
ISDND St-Fromond
Commission de suivi de site
20/09/2022



ISO 9001
ISO 14001

Le Point Fort Environnement

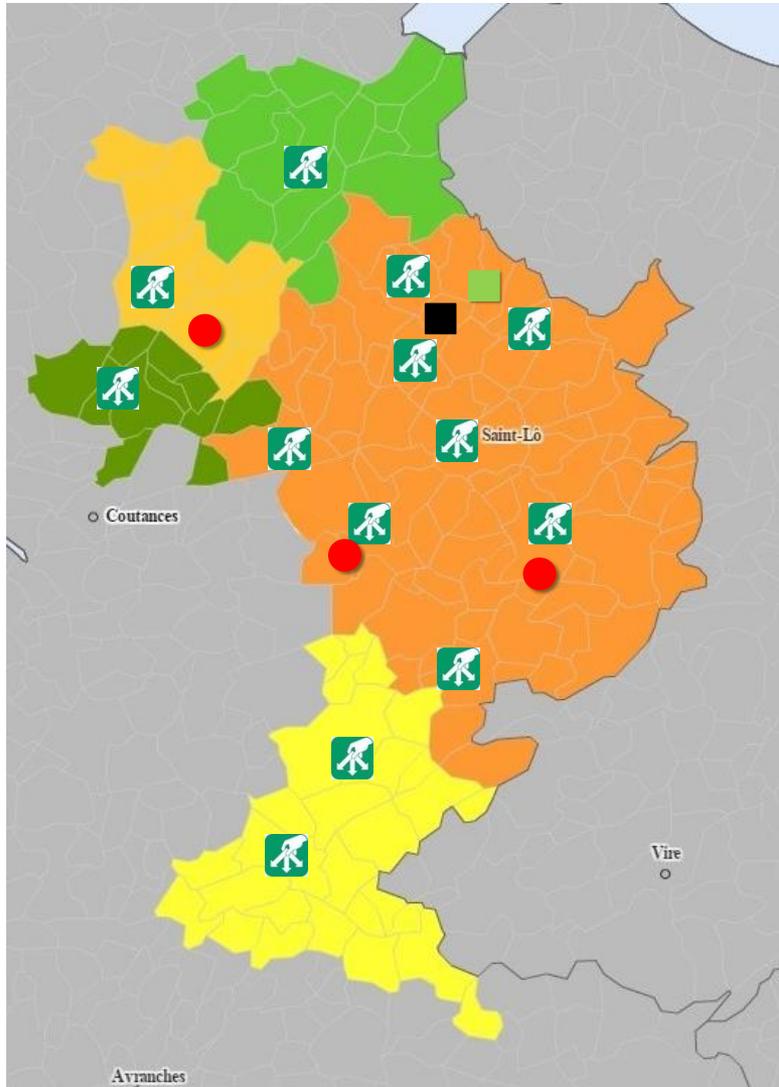
Territoire et compétences



- ✓ **Etablissement public de traitement des déchets**
- ✓ **5 EPCI adhérents + clients**
- ✓ **116 819 habitants* (23% de la population de la Manche)**
- ✓ **38 élus délégués**

* **Base** : population municipale INSEE 2019

Infrastructures de traitement



Une filière intégrée de traitement des déchets :

 Un réseau de 13 déchèteries

 3 ISDI

 1 ISDND

 1 pôle de valorisation à Cavigny

- environ 10 000 composteurs domestiques

- 1 322 bornes d'apport volontaire

Des installations exploitées en régie :

98 agents au 31/12/2020

93 agents au 31/12/2021

ISDND de St-Fromond

Rapports 2020 et 2021



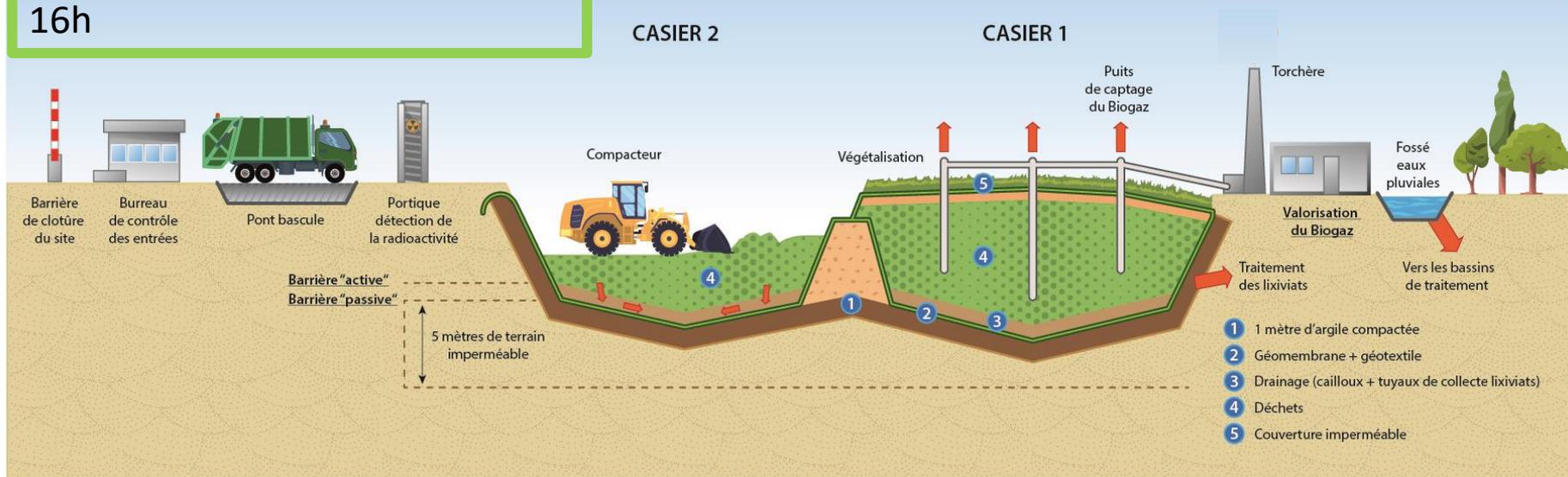
Points clé

- **Arrêté d'exploitation en date de 1998 (pour 25 ans=> 2023) modifié le 6/4/2016 + arrêté complémentaire du 19/2/2018 modifiant les prescriptions applicables à l'ISDND**
- **Tonnages autorisés : 70 000 t/an de déchets non dangereux**
- **Certifié ISO 14001 - version 2004 depuis 2009 et ISO 14001 – version 2015 depuis mai 2018**
- **Certifié ISO 9001 depuis 2020**
- **Sinistre dans le hall de maturation de l'unité de méthanisation en octobre 2019 :**
 - => Fonctionnement en mode dégradé à compter de cette date**
 - => Arrêt total de l'unité de méthanisation en décembre 2020 et stockage d'OM brutes à compter de cette date**

Principe d'exploitation de l'ISDND

Horaires :

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h



❶ Contrôle des entrants :

- Vérification administrative (FIP et CAP)
- Vérification sécurité (protocole de déchargement)
- Pesée
- Radioactivité

❷ Stockage dans le casier en exploitation en mode bioréacteur :

- Compactage
- Durée d'exploitation : 2 ans maximum
- Surface : 3000m² maximum par casier

❸ Réhabilitation des casiers exploités

❹ Traitement des effluents :

Biogaz et lixiviats (jus)

Les agents du site :

1 responsable + 1 adjoint + 1 agent pesée/contrôles + 2 conducteurs d'engins + 1 agent chargé du nettoyage

Moyens matériels



Nouveaux moyens déployés en 2020/2021



Polaris électrique en remplacement d'un véhicule utilitaire

⇒ + propre

⇒ + silencieux

⇒ + adapté

Recours à l'éco-pâturage pour l'entretien paysager du site :

⇒ + pour l'environnement
(réduction émission CO2, favorise biodiversité, réduit les émissions sonores)

⇒ + économique

⇒ + adapté au site car accès des moutons aux surfaces les plus pentues

⇒ + de bien-être des agents

⇒ + de sécurité



Nouveaux moyens déployés en 2020/2021



Location d'un pulvérisateur pour diffuser un neutraliseur d'odeurs lorsque les conditions atmosphériques sont défavorables

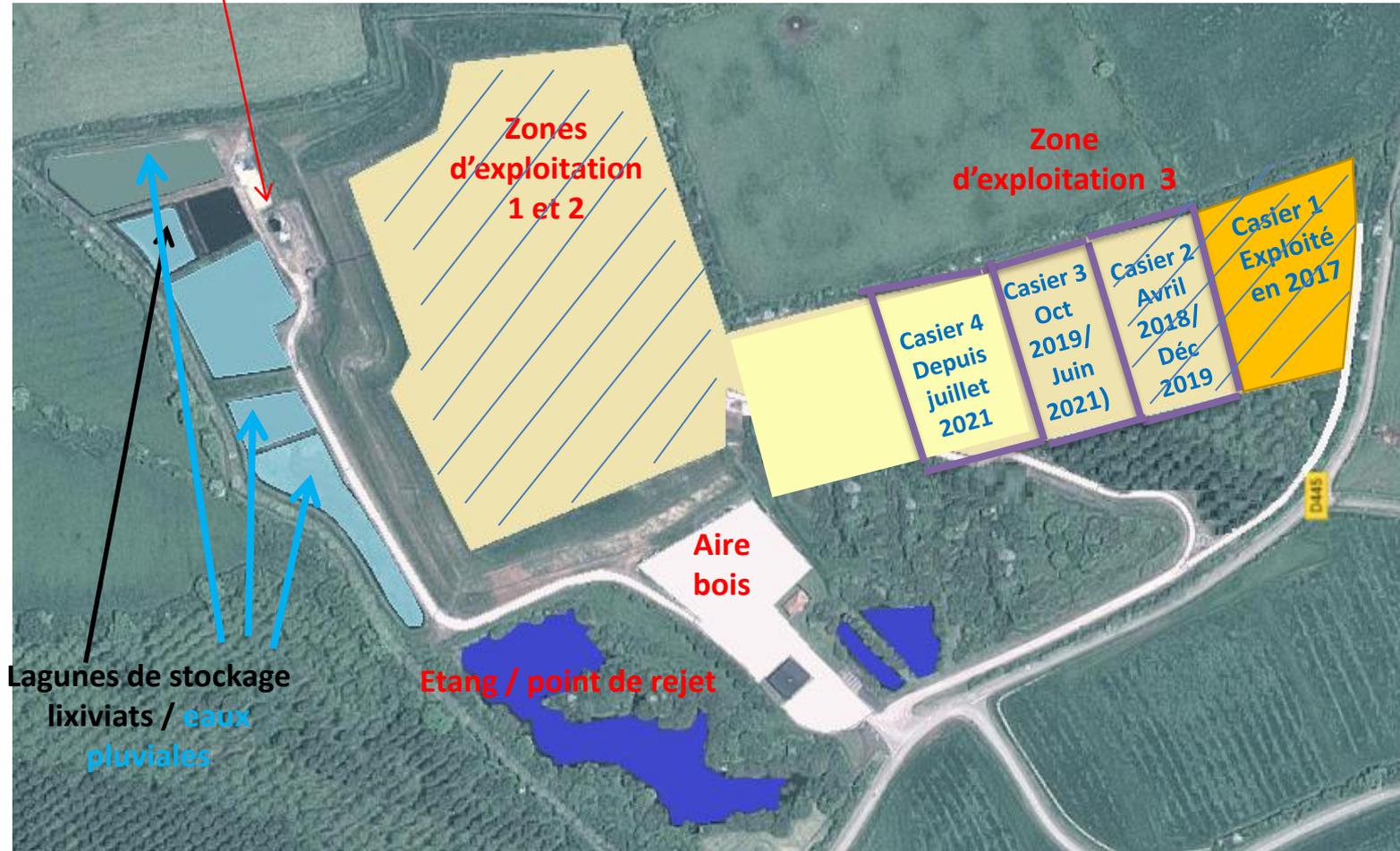


Installation d'un ensemble de caméras thermiques pour renforcer le dispositif
⇒ de surveillance du site
⇒ et de prévention des incendies.

Zones d'exploitation de l'ISDND

Unité de valorisation
biogaz/lixiviats

Surface totale exploitable 17 ha



Lagunes de stockage
lixiviats / eaux
pluviales

Etang / point de rejet

Aire
bois

Zones
d'exploitation
1 et 2

Zone
d'exploitation 3

Casier 4
Depuis
juillet
2021

Casier 3
Oct
2019/
Juin
2021)

Casier 2
Avril
2018/
Déc
2019

Casier 1
Exploité
en 2017



Zones
exploitées



Zones restant
à exploiter

Zones d'exploitation de l'ISDND de Beauchêne



Zone d'exploitation 3 de l'ISDND de Beauchêne



Tonnages traités

Rappel : autorisation 70 000 t de déchets enfouis

| | 2020 | 2021 |
|--|-----------------|-----------------|
| Refus de méthanisation | 35 448 t | 441 t |
| OM brutes | 1 114 t | 27 470 t |
| Encombrants des déchèteries + DIB collectés par EPCI membres | 9 903 t | 10 938 t |
| Refus du centre de tri des recyclables | 793 t | 868 t |
| Total enfouissement St-Fromond | 47 258 t | 39 717 t |

Plateforme bois de classe A (tonnages entrants) :

| 2020 | 2021 |
|----------------|----------------|
| 1 113 t | 1 236 t |

Ce bois est broyé puis valorisé sous forme de combustible pour des chaudières industrielles

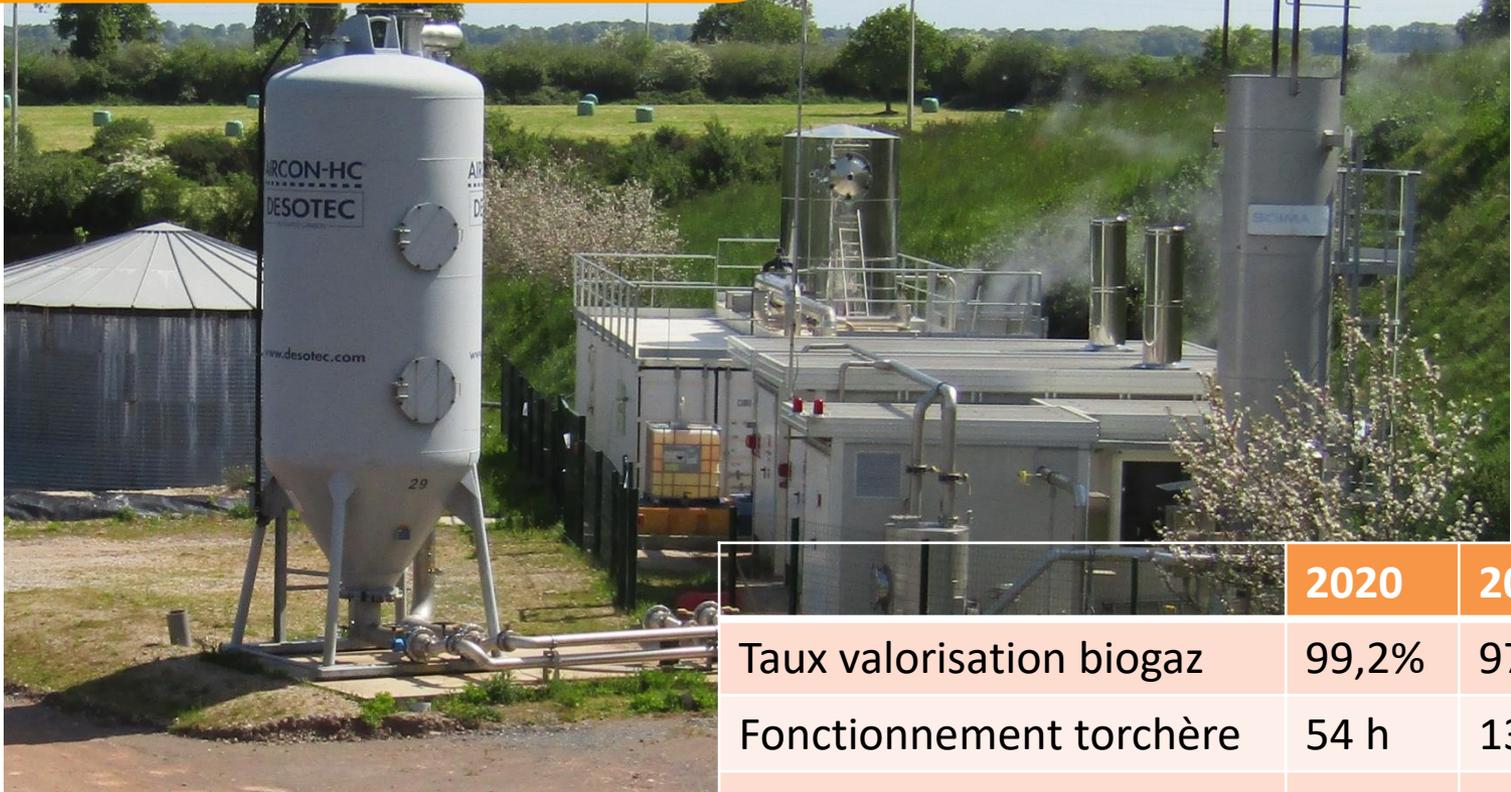
Traitement des lixiviats

| | 2020 | 2021 |
|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Evapoconcentration | 7 416 m ³ | 8 046 m ³ |
| Externalisation | 3 000 m ³ | 3 200 m ³ |
| Total | 10 416 m³ | 11 246 m³ |



Valorisation du biogaz

- 2 chaudières de 1,1 MW
- 2 surpresseurs
- 1 torchère de secours
- 1 système de filtration
- 1 automate de contrôle installation



| | 2020 | 2021 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Taux valorisation biogaz | 99,2% | 97,9 % |
| Fonctionnement torchère | 54 h | 139 h |
| Taux moyen de CH4 | 47,4% | 47,4% |

Surveillance environnementale

Rejets atmosphériques

- Contrôle annuel des rejets liés à la torchère et aux 2 chaudières (Europoll)

Un écart a été constaté en 2021 sur le taux de poussières en sortie de la torchère. Une contre-analyse a été effectuée, le résultat respectait l'arrêté préfectoral

- Analyses trimestrielles des gaz en sortie de l'installation d'évapoconcentration (Europoll)

Suite au stockage des lixiviats dans une lagune couverte, des dépassements récurrents en sortie de TAR (Tour Aéro Réfrigérée) sur le paramètre NH3 sont constatés. Le système de traitement actuel s'arrêtera au 31 décembre 2022. Le futur marché de traitement prévoit un traitement du condensat avant passage dans la TAR

- Analyses trimestrielles « végétation » pour la surveillance du panache de la TAR (Tour Aéro Réfrigérante) – WESSLING

Une synthèse a été effectuée sur les 3 campagnes d'analyse 2018/2019/2020. La synthèse montre qu'il n'y a pas d'influence du panache de la TAR sur les résultats obtenus sur les 6 points de prélèvement. Conformément à l'arrêté préfectoral de 2018, suite aux conclusions de la synthèse, la DREAL a validé l'arrêt de ces campagnes.

Surveillance environnementale

Suivi des eaux souterraines

- **Un réseau de 9 piézomètres permet le contrôle trimestriel des eaux souterraines**
 - Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 6 avril 2016, il n'y a pas d'évolution défavorable et significative des paramètres mesurés,
 - Comme prévu dans l'arrêté préfectoral tous les 5 ans, une analyse de la radioactivité en spectrométrie gamma sur les 9 piézomètres a été effectuée en 2021
 - celle-ci est conforme
- **Envoi des résultats des campagnes de prélèvement par le portail GIDAF (obligation réglementaire)**



Surveillance environnementale

Suivi des eaux pluviales

- **Eaux pluviales :**

Les eaux recueillies sont envoyées vers le bassin de décantation puis vers le bassin d'orage et vers l'étang. Le contrôle des rejets est effectué trimestriellement par un laboratoire indépendant accrédité COFARAC – Prestataire depuis 2019 AUREA

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 6 avril 2016 sont respectées (un dépassement en matière en suspension en septembre 2021 puis conforme dans contre-analyse)

- **Envoi des résultats des campagnes de prélèvement par le portail GIDAF (obligation réglementaire)**

Travaux 2020 – Couverture du casier 2

Phase 1 : 50 cm d'argile compacté + puits de captage et de réinjection du biogaz



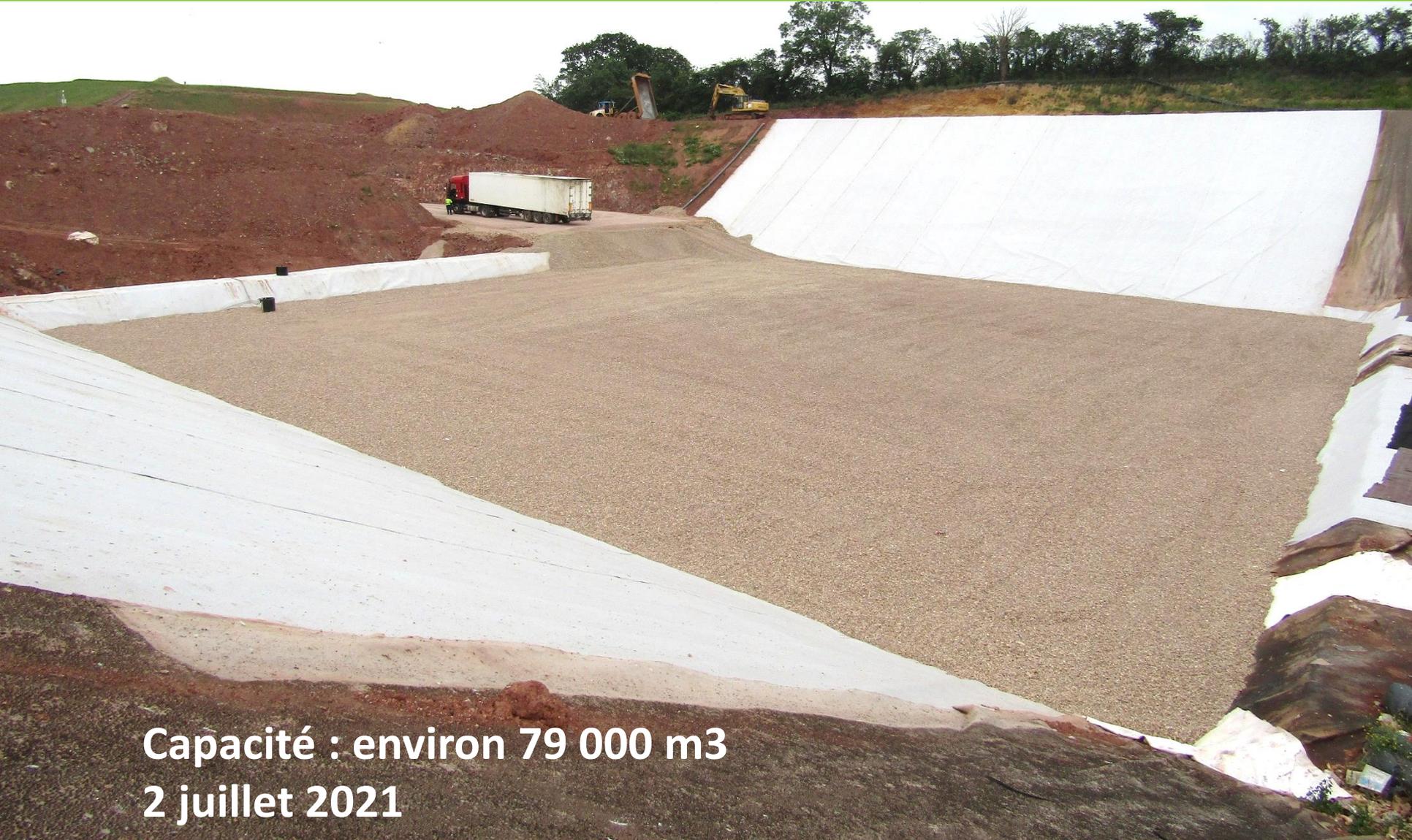
28 mai 2020

Travaux 2021 – Réalisation du casier 4 de août 2020 à juillet 2021



31 mai 2021

Travaux 2021 – Réalisation du casier 4 de mars à juillet 2021



Capacité : environ 79 000 m³
2 juillet 2021

Accidentologie

- 1 accident de travail avec arrêt en 2020
- 0 accident de travail avec arrêt en 2021

Incidents

- Aucun incident en 2020 et 2021

Site certifié ISO 14001 depuis juin 2009

Site certifié ISO 14001 version 2015 depuis mai 2018

L'auditeur a relevé 7 points forts lors de l'audit de renouvellement de 2020 :

- Réalisation d'un SWOT permettant de faire ressortir les opportunités du site. Un groupe de travail a été mis en place pour identifier les besoins et attentes des parties intéressées
- Analyse environnementale permettant de définir des actions d'amélioration
- Système de veille réglementaire performant
- Objectifs environnementaux prenant en compte les aspects environnementaux significatifs (AES)
- Matrice de communication
- Gestion de projets par la maîtrise des risques
- Tests de situation d'urgence

L'auditeur a relevé 2 points forts lors de l'audit de renouvellement de 2021 :

- Engagement de l'équipe d'encadrement et de la direction à préserver l'environnement avec les visites mensuelles riverains
- Comptes rendus de situation d'urgence très détaillés avec des photos à l'appui.

ISO 9001

- Engagé depuis fin 2016 dans une démarche qualité, le Point Fort Environnement a été audité en décembre 2019 par l'APAVE et son système de management de la qualité a été certifié conforme à la norme ISO 9001 en 2020. audit de suivi en 2020 et 2021
- Le périmètre de la certification couvre l'ensemble des sites du Point Fort Environnement : le centre d'enfouissement de St-Fromond, le site de Cavigny, mais aussi le réseau des déchèteries.



Politique Environnementale

Le Point Fort Environnement (PFE) intègre les préoccupations environnementales à ses activités d'enfouissement des déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés), de stockage et broyage du bois et de broyage / évacuation d'argile.

Ainsi, il concrétise cet objectif par la certification environnementale de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Fromond, selon la norme ISO 14001 version 2015.

La certification ISO 14001 version 2015 concerne le domaine d'application cité dans le manuel environnemental.

De ce fait, je nomme le service Qualité Sécurité Environnement pour assurer le fonctionnement et le suivi du Système de Management de l'Environnement.

Dans cette perspective, le PFE s'engage à respecter et à mettre en pratique les principes et les engagements liés aux enjeux de la présente politique environnementale :

- Enjeu n°1 : Assurer le traitement des déchets
- Enjeu n°2 : Prolonger la durée de vie de l'ISDND
- Enjeu n°3 : Maîtriser les risques de pollution et d'accidents
- Enjeu n°4 : Respecter nos obligations de conformité
- Enjeu n°5 : Assurer l'équilibre économique du SMPF en diminuant les coûts de traitements des lixiviats

De même, le PFE s'engage à protéger l'environnement en améliorant continuellement son système de management de l'environnement et ses performances environnementales.

La politique est examinée annuellement lors de la revue de direction et son efficacité est évaluée régulièrement lors d'audits d'évaluation. De plus le comité de pilotage, lors de la revue de direction, s'assure de l'atteinte des objectifs de cette dernière.

En somme, elle est le fruit de l'implication de tout le personnel de l'ISDND, et des entreprises sous-traitantes.

Saint Fromond, 31 Août 2022

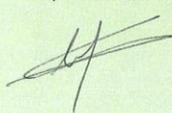
Laurent Pien
Président



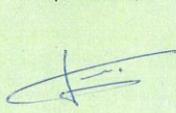
Alexandra Brunet
Directrice



Marie Decarité
Responsable ISDND



Nicolas Gurdziel
Responsable QSE



Politique Qualité

Satisfaire les usagers, les adhérents et tous ceux qui sont concernés par les activités de gestion des déchets est la priorité du Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF).

Dans notre volonté d'amélioration continue, il est essentiel d'avoir une organisation et un projet qui nous rassemblent et auxquels nous adhérons tous.

Ce projet s'articule selon sept enjeux majeurs :

- Répondre aux exigences réglementaires
- Améliorer le fonctionnement de SMPF
- Assurer la continuité de l'ISDND
- Préparer le futur du centre de tri et de l'unité de méthanisation
- Assurer le traitement des OM de nos CC adhérentes
- Imaginer le réseau de déchèteries de demain
- Assurer l'équilibre économique du SMPF

Le SMPF s'engage particulièrement cette année à tout mettre en œuvre pour :

- Répondre aux attentes réglementaires de la DREAL
- Maintenir la certification ISO 9001
- Avoir l'autorisation d'enfouir au-delà de 2023
- Préparer la reconversion du centre de tri et de l'unité de méthanisation
- Valoriser les ordures ménagères
- Définir la stratégie PFE vis-à-vis des déchèteries

L'implication de chaque agent et son bien-être sont indispensables pour atteindre nos ambitions dans l'intérêt de chacun.

Ensemble, nous veillerons au bon fonctionnement de notre organisation, à l'amélioration continue de notre système de management de la qualité, et à la pérennisation du Point Fort Environnement.

A Cavigny, le 31 Août 2022,

Laurent PIEN
Président



Alexandra Brunet
Directrice



Communication

– Visites :

- Mensuelles avec les riverains de l'association « Vivre en pays de Daye »
- Ponctuelles pour techniciens, élus...

45 personnes ont visité l'ISDND en 2020

71 personnes ont visité l'ISDND en 2021

- ## – Information en amont des communes de St-Jean de Daye, St-Fromond et « Vivre en Pays de Daye » quand travaux notables pouvant générer des nuisances

Année 2022 et projets

- Réalisation du casier 5 ZE3 : début des travaux en juin 2022
- Achèvement couverture du casier 3 ZE3
- Passage en SSD (Sortie du Statut de Déchet) pour le bois broyé classe A
- Participation à une étude territoriale, à l'échelle de la Manche, concernant la valorisation des déchets ultimes à horizon 2030
- Conventiennements à venir pour des DIB
- Prévention / réduction enfouissement des déchets ménagers :
 - Extension des consignes de tri sur les territoires des EPCI adhérents engagée depuis 01/01/2022
 - Collecte séparée des biodéchets en réflexion au sein des EPCI
 - Déploiement de nouvelles filières de valorisation de déchets enfouis jusqu'alors (huisseries, articles sports et loisirs, articles bricolage et jardinage, jouets...)
 - Arrêt total des marchés de traitement OMR pour les clients depuis juillet 2022

DAE (Demande d'autorisation environnementale)

- Arrêté d'exploitation actuel jusqu'en septembre 2023
- Rencontre en amont avec les parties intéressées (associations, élus...) en 2021
- Dépôt du dossier de DAE fin mai 2021
- Retrait du dossier en avril 2022
- Actuellement : constitution d'une nouvelle équipe projet pour dépôt nouveau dossier courant 2023

Merci de votre attention